

**GROUPE 14 HERBICIDE**

**REFLEX®** Herbicide liquide

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

HERBICIDE

Pour la suppression sélective en prélevée et en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja, les haricots secs comestibles et les haricots mange-tout (jaunes et verts), les pois secs, les pois verts (à écosser et à gousse comestible), les concombres, les pommes de terre et les fraises vivaces.

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET POUR LE SOJA AU MANITOBA, ET POUR LES HARICOTS SECS COMESTIBLES DANS LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE AU MANITOBA UNIQUEMENT.**

**POUR UTILISATION DANS LES CHAMPS DE CONCOMBRES ET DE FRAISES VIVACES DE L'EST DU CANADA ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.**

**POUR UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE ET LES POIS SECS ET LES POIS VERTS À ÉCOSSER ET À GOUSSE COMESTIBLE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT.**

**PRINCIPE ACTIF :**

Fomésafène ..... 240 g/litre  
(sous forme de sel de sodium)

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% % à titre d'agent de conservation OU contient 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER – CORROSIF : CAUSE DES DOMMAGES IRRÉPARABLES AUX YEUX. NOCIF  
EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION CUTANÉE.**

N° D'HOMOLOGATION : **24779**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **10 L**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**GÉNÉRALITÉS** : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Amener la personne incommodée dans un endroit sûr et non contaminé. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste ou est grave.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu pour l'herbicide liquide REFLEX®. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas porter de lentilles de contact pendant l'utilisation de produits chimiques.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS** entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant le traitement.

Effectuer l'application uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines comme des habitations, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minimale. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

**NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.**

**NE PAS APPLIQUER DANS LES SERRES.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter des bottes avec des chaussettes, une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques et une protection oculaire pour manipuler le produit concentré et pendant l'application (y compris pendant les activités de mélange, de chargement et de pulvérisation). Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclabousse sur la peau ou dans les yeux. Porter des gants résistant aux produits chimiques si l'on doit toucher aux buses du pulvérisateur.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou tout contact avec la végétation que l'on désire conserver. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni manipuler le tabac pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de manipuler le tabac, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Retirer immédiatement les vêtements/ÉPI si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Puis, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Le fomésafène est persistant et peut présenter un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du fomésafène au cours de la saison précédente.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de fomésafène dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **7.0 ENTREPOSAGE**

Entreposer au-dessus de 0°C. L'entreposage de l'herbicide liquide REFLEX en dessous de 0°C peut avoir un effet négatif sur la qualité du produit. Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les semences, les aliments de consommation animale, les engrais et les denrées alimentaires. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **8.0 ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Respecter les règlements provinciaux concernant tout nettoyage additionnel du contenant avant de l'éliminer.
3. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

REFLEX® est une marque d'une compagnie du groupe Syngenta.

<b>GROUPE</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

**REFLEX®** Herbicide liquide

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

HERBICIDE

Pour la suppression sélective en prélevée et en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja, les haricots secs comestibles et les haricots mange-tout (jaunes et verts), les pois secs, les pois verts (à écosser et à gousse comestible), les concombres, les pommes de terre et les fraises vivaces.

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET POUR LE SOJA AU MANITOBA, ET POUR LES HARICOTS SECS COMESTIBLES DANS LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE AU MANITOBA UNIQUEMENT.**

**POUR UTILISATION DANS LES CHAMPS DE CONCOMBRES ET DE FRAISES VIVACES DE L'EST DU CANADA ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.**

**POUR UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE ET LES POIS SECS ET LES POIS VERTS À ÉCOSSER ET À GOUSSE COMESTIBLE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT.**

**PRINCIPE ACTIF :**

Fomésafène..... 240 g/litre  
(sous forme de sel de sodium)

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% % à titre d'agent de conservation OU contient 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER – CORROSIF : CAUSE DES DOMMAGES IRRÉPARABLES AUX YEUX. NOCIF  
EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION CUTANÉE.**

N° D'HOMOLOGATION : **24779***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## TABLE DES MATIÈRES

	Numéro de section
AVIS À L'UTILISATEUR.....	1.0
PREMIERS SOINS.....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	3.0
MISES EN GARDE .....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE.....	7.0
ÉLIMINATION.....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT .....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux.....	10.1
Application par voie terrestre.....	10.2
Zones tampons sans pulvérisation .....	10.3
Délais d'attente avant la récolte .....	10.4
Renseignements sur la rotation des cultures .....	10.5
MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES.....	11.0
Moment du traitement.....	11.1
Taux d'application.....	11.2
Haricots secs comestibles – Est du Canada SEULEMENT.....	11.3
Haricots mange-tout (jaunes et verts) – Est du Canada SEULEMENT .....	11.4
Soja – Est du Canada SEULEMENT.....	11.5
Soja –Manitoba SEULEMENT.....	11.6
USAGES LIMITÉES.....	12.0
Haricots de Lima.....	12.1
Haricots Otebo (Ontario SEULEMENT).....	12.2
Soja – Suppression de l'acnide tuberculée.....	12.3
Pommes de terre - Est du Canada SEULEMENT.....	12.4
Haricots secs comestibles – Dans la vallée de la rivière Rouge de Manitoba SEULEMENT .....	12.5
Pois secs - Est du Canada SEULEMENT.....	12.6
Pois verts (à écosser et à gousse comestible) - Est du Canada seulement.....	12.7
Concombres —Est du Canada et Colombie-Britannique SEULEMENT.....	12.8
Fraises vivaces - Est du Canada et Colombie-Britannique SEULEMENT.....	12.9
Renseignements sur la rotation des cultures .....	12.10
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE .....	13.0

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**GÉNÉRALITÉS** : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Amener la personne incommodée dans un endroit sûr et non contaminé. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste ou est grave.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu pour l'herbicide liquide REFLEX®. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas porter de lentilles de contact pendant l'utilisation de produits chimiques.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : NE PAS** entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant le traitement.

Effectuer l'application uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines comme des habitations, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minimale. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

**NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.**

**NE PAS APPLIQUER DANS LES SERRES.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter des bottes avec des chaussettes, une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques et une protection oculaire pour manipuler le produit concentré et pendant l'application (y compris pendant les activités de mélange, de chargement et de pulvérisation). Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclabousse sur la peau ou dans les yeux. Porter des gants résistant aux produits chimiques si l'on doit toucher aux buses du pulvérisateur.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou tout contact avec la végétation que l'on désire conserver. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni manipuler le tabac pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de manipuler le tabac, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Retirer immédiatement les vêtements/ÉPI si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Puis, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Le fomésafène est persistant et peut présenter un effet de rémanence. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du fomésafène au cours de la saison précédente.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de fomésafène dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **7.0 ENTREPOSAGE**

Entreposer au-dessus de 0°C. L'entreposage de l'herbicide liquide REFLEX en dessous de 0°C peut avoir un effet négatif sur la qualité du produit. Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les semences, les aliments de consommation animale, les engrais et les denrées alimentaires. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## **8.0 ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Respecter les règlements provinciaux concernant tout nettoyage additionnel du contenant avant de l'éliminer.
3. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

L'herbicide liquide REFLEX est un herbicide sélectif de prélevée et de postlevée pour la suppression de nombreuses mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja, les haricots secs comestibles et les haricots mange-tout (jaunes et verts), les pois secs, les pois verts (à écosser et à gousse comestibles), les concombres, les pommes de terre ou les fraises vivaces. Ces cultures tolèrent l'herbicide liquide REFLEX lorsque l'application est effectuée aux stades de développement et aux doses recommandés sur l'étiquette, pourvu que la culture n'ait pas subi de stress comme des températures froides, une humidité excessive, une sécheresse ou des dommages causés par la grêle ou par des applications précédentes d'herbicides. Éviter d'appliquer sur des cultures qui pourraient avoir été soumises à de telles conditions de stress. Le feuillage du soja, des haricots secs comestibles et des haricots mange-tout pourrait présenter des taches, un brunissement ou un froissement, mais le traitement n'a normalement aucun effet sur la maturité ou le rendement de la culture.

Une pluie qui tombe quatre heures après l'application n'affecte pas l'activité de l'herbicide liquide REFLEX.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

### **10.1 Renseignements généraux**

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Ne pas appliquer sur d'autres cultures que le soja, les haricots secs comestibles, les haricots

mange-tout (jaunes et verts), les pois secs, les pois verts (à écosser et à gousse comestibles), les concombres, les pommes de terre ou les fraises vivaces.

Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement.

**NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.**

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 15 km/h.

Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans le même champ plus d'une fois tous les deux ans.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

## **10.2 Application par voie terrestre**

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### 10.3 Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres:
Pulvérisateur de grande culture	Soja, haricots comestibles secs, haricots verts commun, haricots de Lima, haricots Otebo, concombre, pomme de terre, fraise	4

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

**REMARQUE :** Dans le cas des produits contenant un ou plusieurs principes actifs en plus du fomésafène, l'étiquette devra indiquer les zones tampons sans pulvérisation les plus restrictives pour les milieux terrestres et aquatiques.

### 10.4 Délais d'attente avant la récolte

CULTURE	DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE
Soja	90 jours
Haricots secs comestibles	84 jours
Pois secs	77 jours
Pois verts (à écosser et à gousse comestible)	46 jours
Fraises vivaces	77 jours
Haricots mange-tout	30 jours
Concombres	42 jours
Haricots de Lima	30 jours

ATTENTION : **NE PAS** laisser paître le bétail dans les cultures traitées, ni couper celles-ci pour le foin.

## 10.5 Renseignements sur la rotation des cultures

L'herbicide liquide REFLEX peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application. Or, les résidus de l'herbicide liquide REFLEX posent un risque de dommages pour certaines cultures.

Le tableau ci-dessous énumère les cultures qui peuvent être semées après une application de l'herbicide liquide REFLEX aux doses recommandées de 1,0 L/ha et de 0,58 L/ha. Avant de semer toute culture qui ne figure pas sur cette liste, y compris le maïs sucré, faire un essai biologique en plein champ. Un essai biologique consiste à ensemençer une parcelle d'essai de la culture qu'on veut produire l'année suivante et à amener la culture à maturité.

Culture à semer	Intervalle minimal de rotation (mois après la dernière application de l'herbicide liquide REFLEX à raison de 0,58 L/ha)	Intervalle minimal de rotation (mois après la dernière application de l'herbicide liquide REFLEX à raison de 1,0 L/ha)
Blé d'hiver <sup>3</sup>	4	4
Blé de printemps <sup>2</sup> Soja Haricots secs comestibles <sup>2</sup> Maïs cultivé <sup>2</sup> Avoine <sup>1</sup> Petit pois anglais <sup>1</sup> Canola <sup>1</sup> Tournesol <sup>1</sup>	10	10
Toutes les autres cultures	Essai biologique	Essai biologique

<sup>1</sup> Les précipitations pendant l'année d'application (d'avril à octobre) sont égales ou supérieures à la moyenne de 30 ans pour le site.

<sup>2</sup> Les précipitations pendant l'année d'application (d'avril à octobre) sont égales ou supérieures à la moyenne de 30 ans pour le site lorsque le produit est appliqué à l'extérieur de la vallée de la rivière Rouge au Manitoba.

<sup>3</sup> Essai biologique requis si situé à l'extérieur de la vallée de la rivière Rouge.

**Essai biologique en plein champ :** Dans un champ déjà traité avec l'herbicide liquide REFLEX, choisir une section particulièrement représentative des conditions du sol de l'ensemble du champ. Les bandes d'essai doivent être ensemençées perpendiculairement à la direction utilisée lors de l'application de l'herbicide en utilisant de l'équipement de semence standard et en suivant les pratiques de culture habituelles. Les bandes d'essai doivent être suffisamment longues pour couvrir plusieurs passages du pulvérisateur et doivent être semées aux cultures qui sont destinés pour une plantation ultérieure. La fiabilité de l'essai est proportionnelle au nombre de bandes traitées et à leur longueur. Une bande de référence devrait être semée dans une section adjacente non traitée à but de comparaison.

Examiner les bandes d'essai afin d'y déceler toute réduction de la germination ou du peuplement et tout autre symptôme de phytotoxicité dans la couleur, la hauteur ou la vigueur des plants. Si l'essai permet de supposer que la germination ou le développement des plantes sont affectés par les résidus de l'herbicide liquide REFLEX, ne pas ensemençer le champ jusqu'à ce que d'autres essais biologiques démontrent que la croissance de la culture est normale.

## 11.0 MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES

### 11.1 Moment du traitement

Le soja, les haricots secs comestibles et les haricots mange-tout sont tolérants à l'application de l'herbicide liquide REFLEX lorsque les plantes sont au stade 1 à 2 feuilles trifoliées. Ne pas utiliser avant le premier stade trifolié, le risque de dommages à la culture pouvant être accru.

L'herbicide liquide REFLEX supprime les mauvaises herbes en prélevée et en postlevée. Les applications en postlevée doivent être effectuées lorsque la principale période d'apparition des mauvaises herbes est terminée et que la majorité se situe entre le stade du cotylédon et 3 ou 4 feuilles vraies et est en pleine croissance. L'herbicide liquide REFLEX supprime les mauvaises herbes énumérées dans le tableau ci-dessous, jusqu'au nombre de feuilles spécifié. Les applications retardées peuvent entraîner une suppression décevante en raison de la croissance trop avancée des mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Nombre maximal de feuilles
Amarante à racine rouge <sup>1</sup>	4
Petite herbe à poux <sup>1</sup>	4
Moutarde des champs	4
Abutilon <sup>2</sup>	3
Renouée persicaire	4
Chénopode blanc <sup>2</sup>	3
Morelle noire de l'Est	4
Lampourde glouteron	4
Canola spontané	4

<sup>1</sup>L'herbicide liquide REFLEX supprime également ces mauvaises herbes en prélevée au taux de 1 L/ha.

<sup>2</sup>Répression seulement.

### 11.2 Taux d'application

L'herbicide liquide REFLEX agit principalement par contact. Il est donc essentiel d'obtenir une couverture complète et une bonne pénétration du feuillage pour que la suppression des mauvaises herbes soit satisfaisante.

Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans le même champ plus d'une fois tous les deux ans.

Appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans au moins 200 L d'eau à l'hectare, à une pression de 245 kPa. On recommande d'augmenter le volume d'eau (350 L) et la pression (420 kPa) dans les champs fortement infestés de mauvaises herbes et contre les mauvaises herbes qui ont atteint le stade maximal recommandé pour le traitement. Ne pas augmenter la dose d'herbicide liquide REFLEX. Ne pas appliquer à une pression supérieure à 420 kPa.

### 11.3 Haricots secs comestibles – Est du Canada SEULEMENT

<b>HARICOTS SECS COMESTIBLES</b> Est du Canada SEULEMENT	
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	1 à 2 feuilles trifoliées
<b>TAUX/HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX</b>	1,0 L
<b>TAUX D'ADJUVANT</b>	0,1 % v/v d'agent tensioactif non-ionique OU 0,5% v/v de concentré d'huile de culture
<b>HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC L'HERBICIDE VENTURE® L</b>	<p>Lorsqu'il est utilisé seul, l'herbicide liquide REFLEX ne supprime pas les graminées. Pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut mélanger l'herbicide liquide REFLEX avec l'herbicide VENTURE L. Utiliser 1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec de 0,6 à 2,0 L/ha d'herbicide VENTURE L pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide VENTURE L qui sont supprimées par la dose recommandée. Consulter l'étiquette de l'herbicide VENTURE L pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle. Ne pas appliquer ce mélange après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.</p> <p>Les variétés de haricots secs comestibles peuvent afficher des variations quant à leur tolérance aux herbicides, incluant le mélange en cuve de l'herbicide liquide REFLEX et de l'herbicide VENTURE L. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de haricots secs qui ont été testées quant à leur tolérance au mélange en cuve de l'herbicide liquide REFLEX et de l'herbicide VENTURE L, limiter la première utilisation de ces herbicides à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ.</p>

### 11.4 Haricots mange-tout (jaunes et verts) – Est du Canada SEULEMENT

<b>HARICOTS MANGE-TOUT (JAUNES ET VERTS)</b> Est du Canada SEULEMENT	
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	1 à 2 feuilles trifoliées
<b>TAUX /HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX</b>	1,0 L
<b>TAUX D'ADJUVANT</b>	0,1 % v/v d'agent tensioactif non-ionique

## 11.5 Soja – Est du Canada SEULEMENT

<b>SOJA Est du Canada SEULEMENT</b>	
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	1 à 2 feuilles trifoliées
<b>TAUX /HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX</b>	1,0 L
<b>TAUX D'ADJUVANT</b>	0,1 % v/v d'agent tensioactif non-ionique OU 0,5% v/v de concentré d'huile de culture
<b>HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC L'HERBICIDE VENTURE L</b>	Lorsqu'il est utilisé seul, l'herbicide liquide REFLEX ne supprime pas les graminées. Pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut mélanger l'herbicide liquide REFLEX avec l'herbicide VENTURE L. Utiliser 1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec de 0,6 à 2,0 L/ha d'herbicide VENTURE L pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide VENTURE L qui sont supprimées par la dose recommandée. Ajouter un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,1 % v/v ou de concentré d'huile de culture à raison de 0,5%. Consulter l'étiquette de l'herbicide VENTURE L pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle. Ne pas appliquer ce mélange après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.
<b>HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC HERBICIDE PURSUIT®</b>	Lorsqu'il est utilisé seul, l'herbicide liquide REFLEX ne supprime pas les graminées. Pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut mélanger l'herbicide liquide REFLEX avec l'herbicide Pursuit. Utiliser 1 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec 0,312 L/ha de l'herbicide Pursuit pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Pursuit qui sont supprimées par la dose recommandée. Utiliser 0,8 L/ha d'herbicide liquide REFLEX avec 0,312 L/ha de l'herbicide Pursuit pour supprimer la petite herbe à poux du stade du cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles ainsi que contre les autres mauvaises herbes qui figurent sur l'étiquette de l'herbicide Pursuit. Ajouter un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,25 L par 100 L d'eau (0,25 % v/v), avec du nitrate d'ammonium et de l'urée en solution (NAU) à 28 %, selon le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette de l'herbicide Pursuit. Consulter l'étiquette de l'herbicide Pursuit pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle.  Remarque : Le degré d'efficacité de l'herbicide Pursuit contre les graminées annuelles peut diminuer légèrement lorsqu'on applique l'herbicide Pursuit en mélange avec l'herbicide liquide REFLEX.

## 11.6 Soja – Manitoba SEULEMENT

<b>SOJA Manitoba SEULEMENT</b>	
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	1 à 2 feuilles trifoliées
<b>TAUX /HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX</b>	0,58 L/ha
<b>TAUX D'ADJUVANT</b>	0,1 % v/v d'agent tensioactif non-ionique OU 0,5% v/v de concentré d'huile de culture
<b>HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC L'HERBICIDE LIQUIDE BASAGRAN®</b>	Appliquer l'herbicide liquide REFLEX à raison de 0,58 L/ha avec l'herbicide liquide Basagran à raison de 1,75 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX ainsi que les autres mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide liquide Basagran qui sont supprimées par la dose recommandée. Ajouter un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,1 % v/v ou un concentré d'huile de culture à raison de 0,5% v/v de bouillie. Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans. Consulter l'étiquette de l'herbicide liquide Basagran pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle. <b>Le taux au Manitoba n'assurera pas une suppression résiduelle de l'herbe à poux ou de l'amarante à racine rouge.</b>
<b>VARIÉTÉS DE SOJA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE Manitoba SEULEMENT</b>	
<b>NOTE :</b> Toujours utiliser des semences certifiées de soja tolérant le glyphosate. Le soja qui n'est pas désigné comme étant tolérant au glyphosate sera endommagé ou détruit par ce traitement.	
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	1 à 2 feuilles trifoliées
<b>TAUX /HA D'HERBICIDE LIQUIDE REFLEX</b>	0,58 L/ha
<b>TAUX D'ADJUVANT</b>	0,1% v/v d'agent tensioactif non-ionique OU 0,5% v/v de concentré d'huile de culture
<b>HERBICIDE LIQUIDE REFLEX AVEC glyphosate</b>	Appliquer l'herbicide liquide REFLEX à raison de 0,58 L/ha avec un autre herbicide à base de glyphosate homologué pour le soja tolérant le glyphosate à raison de 900 à 1800 g de m.a./ha pour la suppression du canola spontané et la suppression par contact des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette de glyphosate qui sont supprimées par la dose recommandée. Ajouter un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,1 % v/v ou un concentré d'huile de culture à raison de 0,5% v/v de bouillie. Consulter l'étiquette de glyphosate pour connaître le mode d'emploi, les mauvaises herbes supprimées ainsi que toute précaution ou restriction additionnelle.

**12.0 USAGES LIMITÉES****AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE LES DIRECTIVES SUIVANTES AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DE CHAQUE PRODUIT UTILISÉ POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.**

**12.1 Haricots de Lima**

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette Consulter l'étiquette intégrale de ce produit pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées.
<b>TAUX D'EMPLOI</b>	D'herbicide liquide REFLEX à 1,0 L/ha  Ajouter à la bouillie un agent tensioactif non-ionique à 0,25 % v/v.
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Lorsque les haricots ont une ou deux feuilles trifoliées
<b>AUTRES</b>	Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.  Délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 30 jours.  Dans certaines conditions de croissance, des dommages transitoires peuvent être visibles après l'application, mais ils n'auront pas d'effet sur le rendement.  Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans.

### 12.2 Haricots Otebo (Ontario SEULEMENT)

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette Consulter l'étiquette intégrale de ce produit pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées.
<b>TAUX D'EMPLOI</b>	D'herbicide liquide REFLEX à 1,0 L/ha  Ajouter à la bouillie un agent tensioactif non-ionique à 0,25 % v/v.
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Lorsque les haricots ont une ou deux feuilles trifoliées
<b>AUTRES</b>	Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.  Dans certaines conditions de croissance, des dommages transitoires peuvent être visibles après l'application, mais ils n'auront pas d'effet sur le rendement.  Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans.

### 12.3 Soja – Suppression de l'acnide tuberculée

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	L'acnide tuberculée
<b>TAUX D'EMPLOI</b>	D'herbicide liquide REFLEX à 1,0 L/ha  Ajouter à la bouillie un agent tensioactif non-ionique à 0,1 % v/v ou des huiles adjuvantes concentrées à 0,5% de bouillie.
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Lorsque les haricots ont une ou deux feuilles trifoliées  Le traitement doit être effectué lorsque la principale période d'apparition des mauvaises herbes est terminée et que la majorité se situe entre le stade du cotylédon et 3 ou 4 feuilles vraies.
<b>AUTRES</b>	Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.  Dans certaines conditions de croissance, des dommages transitoires peuvent être visibles après l'application, mais ils n'auront pas d'effet sur le rendement.  Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans.

### 12.4 Pommes de terre - Est du Canada SEULEMENT

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	L'amarante à racine rouge, de la petite herbe à poux
<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>	Chénopode blanc
<b>TAUX D'EMPLOI</b>	D'herbicide liquide REFLEX à 1,0 L/ha  Si les mauvaises herbes sont levées au moment du traitement, utiliser un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,1 % v/v de bouillie
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	En prélevée, mais avant la levée des pommes de terre
<b>AUTRES</b>	<p>Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.</p> <p>Ne pas appliquer sur sols ayant plus de 5 % de matière organique ou les sols à texture fine. Ne pas travailler le sol dans les sept jours suivant l'application de l'herbicide liquide REFLEX, car cela en diminuera l'efficacité.</p> <p>Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans.</p> <p>Ne pas récolter les pommes de terre dans les 70 jours suivant l'application de l'herbicide liquide REFLEX.</p>

### 12.5 Haricots secs comestibles – Dans la vallée de la rivière Rouge de Manitoba SEULEMENT

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette Consulter l'étiquette intégrale de ce produit pour connaître la liste complète des mauvaises herbes supprimées.
<b>TAUX D'EMPLOI ET VOLUME DE PULVÉRISATION</b>	Appliquer 580 mL/ha d'herbicide liquide REFLEX + 1,75 L/ha d'herbicide liquide Basagran + 0,1 % v/v d'agent tensioactif non-ionique (100 mL/100 L de bouillie) dans au moins 200 L d'eau à l'hectare à une pression de 245 kPa.
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Stade de développement de la culture – de 1 à 2 feuilles trifoliées Stade de développement des mauvaises herbes – de 3 à 4 feuilles
<b>AUTRES</b>	<p>Ne pas appliquer sur d'autres cultures que les haricots secs comestibles.</p> <p>Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.</p> <p>Un volume accru d'eau (350 L) et une plus grande pression (420 kPa) sont recommandés pour les champs fortement infestés par les mauvaises herbes et lorsque les mauvaises herbes ont atteint la limite supérieure du stade de développement auquel le traitement est recommandé. Ne pas augmenter la dose d'herbicide liquide REFLEX. Ne pas appliquer à des pressions supérieures à 420 kPa.</p> <p>Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans.</p> <p>Délais d'attente avant la récolte – Haricots comestibles secs - 84 jours.</p> <p>ATTENTION : <b>NE PAS</b> laisser paître le bétail dans les cultures traitées, ni couper celles-ci pour le foin.</p>

### 12.6 Pois secs - Est du Canada SEULEMENT

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette
<b>MODE D'APPLICATION</b>	Traitement généralisé
<b>TAUX ET VOLUME DE BOUILLIE</b>	1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX  Si les mauvaises herbes visées sont levées, l'herbicide liquide REFLEX doit être utilisé avec un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,1 % v/v ou un concentré d'huile de culture à raison de 0,25% v/v de bouillie. .  Volume de pulvérisation : au moins 200 L/ha
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Appliquer après le semis, mais avant la levée de la culture.
<b>AUTRES</b>	Ne pas utiliser de buses à miroir ou d'autres types de buses qui produisent de grosses gouttelettes.  NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.  Ne pas laisser paître les animaux dans la culture sur pied ou dans le chaume.  Ne pas utiliser pour le foin ou la paille (alimentation ou litière).  <b>NE PAS ENSEMENCER D'AUTRES CULTURES AU COURS DE LA MÊME SAISON.</b>  Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus qu'une fois tous les deux ans.

### 12.7 Pois verts (à écosser et à gousse comestible) - Est du Canada SEULEMENT

Les variétés de pois (verts) peuvent réagir différemment à l'herbicide liquide REFLEX. Si les sols sont froids et humides au moment de la germination et de la levée des pois, l'utilisation de l'herbicide liquide REFLEX peut retarder la maturation et/ou réduire le rendement. Lorsqu'on utilise l'herbicide liquide REFLEX pour la première fois sur une variété donnée, toujours établir la tolérance de la culture avant de l'utiliser. N'utiliser que des semences de haute qualité et ne pas ensemercer lorsque les conditions sont défavorables pour la culture.

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette
<b>MODE D'APPLICATION</b>	Traitement généralisé
<b>TAUX ET VOLUME DE BOUILLIE</b>	1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX  Si les mauvaises herbes visées sont levées, l'herbicide liquide REFLEX doit être utilisé avec un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,1 % v/v ou un concentré d'huile de culture à raison de 0,25% v/v de bouillie.  Volume de pulvérisation : au moins 200 L/ha
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Appliquer après le semis, mais avant la levée de la culture.
<b>AUTRES</b>	Ne pas utiliser de buses à miroir ou d'autres types de buses qui produisent de grosses gouttelettes.  NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.  Ne pas laisser paître les animaux dans la culture sur pied ou dans le chaume.  Ne pas utiliser pour le foin ou la paille (alimentation ou litière).  <b>NE PAS ENSEMENCER D'AUTRES CULTURES AU COURS DE LA MÊME SAISON.</b>  Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus qu'une fois tous les deux ans.

### 12.8 Concombres —Est du Canada et Colombie-Britannique SEULEMENT

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Application en bandes (voie terrestre seulement) au milieu des rangs
<b>TAUX ET VOLUME DE PULVÉRISATION</b>	1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX.  L'herbicide liquide REFLEX doit être utilisé avec un agent tensioactif non ionique à raison de 0,1% v/v ou avec un concentré d'huile de culture à raison de 0,25% v/v de bouillie si les mauvaises herbes visées sont levées.  Volume de pulvérisation de 200 L/ha.
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Avant la levée de la culture. Effectuer un traitement tout juste après le semis mais avant la levée de la culture, ou juste avant le repiquage des plants de concombre.
<b>INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE</b>	42 jours
<b>AUTRES</b>	<p>Ajuster la dose en fonction de la largeur de la bande et du rang. Laisser une bande de 30 cm (12 pouces) non traitée centrée sur le rang ensemencé.</p> <p><b>NE PAS APPLIQUER</b> par voie aérienne.</p> <p>Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus d'une fois tous les deux ans.</p> <p><b>NE PAS ENSEMENCER D'AUTRES CULTURES AU COURS DE LA MÊME SAISON.</b></p> <p><b>L'herbicide liquide REFLEX peut avoir un effet phytotoxique sur les concombres s'il est appliqué trop près des plants. Il est impératif d'ajuster les doses selon la largeur de la bande et du rang et de ne pas appliquer directement l'herbicide sur les plants de concombre. Certaines variétés de concombre sont plus tolérantes que d'autres. Il est recommandé d'effectuer un essai sur une petite superficie avant de traiter la récolte entière.</b></p> <p>Renseignements sur la rotation des cultures – L'herbicide liquide REFLEX peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application. Or, les résidus de l'herbicide liquide REFLEX posent un risque de dommages pour certaines cultures.</p>

## 12.9 Fraises vivaces - Est du Canada et Colombie-Britannique SEULEMENT

Les cultivars de fraises peuvent réagir différemment aux herbicides, y compris à l'herbicide liquide REFLEX. Comme ce ne sont pas tous les cultivars de fraises qui ont été testés quant à leur tolérance à l'herbicide liquide REFLEX, limiter la première utilisation de l'herbicide liquide REFLEX à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ.

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette
<b>MODE D'APPLICATION</b>	Traitement généralisé
<b>TAUX ET VOLUME DE BOUILLIE</b>	1,0 L/ha d'herbicide liquide REFLEX  Si les mauvaises herbes visées sont levées, l'herbicide liquide REFLEX doit être utilisé avec un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,1 % v/v ou un concentré d'huile de culture à raison de 0,25% v/v de bouillie.  Appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans au moins 200 L d'eau à l'hectare à une pression de 245 kPa.
<b>NOMBRE DE TRAITEMENTS</b>	Un
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	Appliquer pendant la période de dormance, à l'automne, ou au début de l'hiver (avant l'arrivée de la neige)
<b>AUTRES</b>	Ne pas appliquer sur les fraises annuelles.  Ne pas utiliser de buses à miroir ou d'autres types de buses qui produisent de grosses gouttelettes.  Si un paillis plastique est utilisé, l'application doit être effectuée avant l'installation du paillis.  NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.  Ne pas appliquer l'herbicide liquide REFLEX dans un même champ plus qu'une fois tous les deux ans.  <b>NE PAS ENSEMENCER D'AUTRES CULTURES AU COURS DE LA MÊME SAISON.</b>  Renseignements sur les rotations – L'herbicide liquide REFLEX peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application; les résidus de l'herbicide liquide REFLEX peuvent endommager certaines cultures subséquentes.

### 12.10 Renseignements sur la rotation des cultures

L'herbicide liquide REFLEX peut demeurer actif dans le sol pendant plusieurs mois après l'application. Or, les résidus de l'herbicide liquide REFLEX posent un risque de dommages pour certaines cultures.

Le tableau suivant énumère les cultures qui peuvent être semées après une application de l'herbicide liquide REFLEX à la dose recommandée de 580 mL/ha. Avant de semer toute culture qui ne figure pas sur cette liste, y compris le maïs sucré, faire un essai biologique en plein champ. Un essai biologique consiste à ensemercer une parcelle d'essai de la culture qu'on veut produire l'année suivante et à amener la culture à maturité.

Culture à semer	Intervalle minimal de rotation (mois après la dernière application d'herbicide liquide REFLEX)
Blé d'hiver	4
Blé de printemps	10
Soja, haricots secs comestibles, maïs cultivé	10
Autres cultures	Essai biologique

Essai biologique en plein champ – Dans un champ déjà traité avec l'herbicide liquide REFLEX, choisir une section particulièrement représentative des conditions du sol de l'ensemble du champ. Les bandes d'essai doivent être ensemençées perpendiculairement à la direction utilisée lors de l'application de l'herbicide en utilisant de l'équipement de semence standard et en suivant les pratiques de culture habituelles. Les bandes d'essai doivent être suffisamment longues pour couvrir plusieurs passages du pulvérisateur et doivent être semées aux cultures qui sont destinées pour une plantation ultérieure. La fiabilité de l'essai est proportionnelle au nombre de bandes traitées et à leur longueur. Une bande de référence devrait être semée dans une section adjacente non traitée à but de comparaison.

Examiner les bandes d'essai afin d'y déceler toute réduction de la germination ou du peuplement et tout autre symptôme de phytotoxicité dans la couleur, la hauteur ou la vigueur des plants. Si l'essai permet de supposer que la germination ou le développement des plantes sont affectés par les résidus de l'herbicide liquide REFLEX, ne pas ensemercer le champ jusqu'à ce que d'autres essais biologiques démontrent que la croissance de la culture est normale.

### 13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide liquide REFLEX est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide REFLEX et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

## **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide REFLEX ou les herbicides du groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.

Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Syngenta au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).